MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Green Tech Campus

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
BOUYGUES IMMOBILIER

Raison sociale
Promotion immobilière de logements

N° SIRET
5 6 2 0 9 1 5 4 6 0 1 0 0 9

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
PLANCHE

Prénom(s)
Jessica

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39a	Construction de 6 bâtiments pour un total d'environ 16 000 m² de SDP après démolition de 4 bâtiments

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe dans le secteur des Deux Lions, l'ensemble immobilier réalisé dans les années 1980 accueille une partie du site de PolyTech Tours (département électronique et mécanique).

Il consiste en un renouvellement des aménagement existants sur une parcelle de 1.9 ha environ, par :
- la démolition de 4 bâtiments existants à usage d'activités et de bureaux;
- la construction de six bâtiments sur pilotis en préservant le parc arboré existant

4.2 Objectifs du projet

Le projet se base sur 3 éléments : la formation, le logement , tertiaire r. Il a pour but de créer un pole d' expertise et de formation aux métiers de la transition écologique.
Le projet vise à remplacer des bâtiments anciens, amiantés, dégradés, énergivores, inadaptés aux usages actuels ainsi qu'à une mutation, pour les remplacer par des ensembles immobilier s'inscrivant dans les nouvelles orientations afférentes à l'amélioration de l'environnement urbain via une vaste offre en bureaux et des services, etde logements pour les usagers du campus.
Le projet se veut résilient face aux différents enjeux présents sur le site spécifiquement par rapport au risque inondation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront:
- la démolition des bâtiments et infrastructures non conservées ;
- des terrassements ;
- la construction des bâtiments nouveaux ;
- l'aménagement des espaces extérieurs.
- la création de cheminements piétons en matériaux perméables

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase exploitation du projet correspond à la vie d'un campus d'activité, accueillant du personnel et du public

Les eaux usées seront rejetées comme actuellement au réseau d'assainissement public existant dans le secteur, avec pour exutoire la station d'épuration de la grange de David.

Conformément à la réglementation, une solution d'infiltration des eaux pluviales sera recherchée en priorité.

Les déchets générés par le projet sont d' une part ceux du chantier de démolition, qui seront sous réserve de faisabilité technique pour partie réutilisés sur site, et ceux du chantier de réalisation qui feront l' objet d' un tri et d' une évacuation vers les filières de valorisation appropriées. Et d' autre part par les déchets de type ménager qui seront générés par les futurs usagers des bâtiments, et dont la collecte sera assurée par les services communautaires.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire
dérogation espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière de l'opération surface de plancher après hauteur maximale des bâtiments projet nombre de bâtiments	1.9ha 16 000m² 14 - 14,5m 6

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : avenue marcel dassault

Lieu-dit : _____

Localité : TOURS

Code postal : 3 7 2 0 0 BP : __ __ __ Cedex : __ __

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 6 ° 8 7 ' 1 8 " 5 Lat. : 4 7 ° 3 6 ' 3 7 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Point de d'arrivée : Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU TOURS zonage UM zone urbaine mixte à dominante d'habitat Dernière modifcation simplifiée n°2 12/02/2024

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les bâtiments qui seront démolis ont été construits dans les années 1980
Nous n'avons pas d'information sur une éventuelle évaluation environnementale qui aurait été réalisée à cette époque.
Les quatres bâtiments existant sont en RDC et à usage mixte de bureaux et activités
Ils sont séparés par des espaces végétalisés et des voiries en enrobés. Le stationnement est exclusivement en aérien.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Une ZNIEFF de Type 1 est présente à ± 346m au Nord-Est du site d'étude. o ZNIEFF de type 1 n°240031723 : « Grande Île du Lac de la Bergeonnerie »
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le site d' étude n' est concerné par aucune Réserve de Biosphère, la plus proche se trouvant à ±23km au Sud-Ouest du site d' étude (« Vallon du Maupas » FR2300176).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le PPBE Tours Métropole Val de Loire (2022-2027) est en vigueur depuis le 22/06/2022. Un nouveau PPBE 2024-2029 est actuelllement soumis à la consultation du public. Ce document cartographie les zones de bruit liées aux transports sur les voiries communales, définit les zones à enjeux, et inventorie les actions à mener par la ville pour réduire les nuisances.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le site est hors de tout périmètre lié à la protection du patrimoine. Le monument historique les plus proche est situé à plus de 400m à vol d'oiseau, il s'agit du Manoir de Cherizy à Joué-Les Tours.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Au regard de l'étude ménée à l'initiative du maitre d'ouvrage, il a été identifié grâce au critière floristique des zones humides en extrémité nord ouest, et nord est sur 554m². Le projet vient impacter de manière réduite (132m²) dans le cadre de l'implantation d'un bâtiment 5. Cet enjeu est dautant plus réduit quECR dans son rapport indique que la fonctionnalité biologique de cette zone humide est négligeable. Limpact est donc d' autant plus faible.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRI Val de Tours : site d'étude en zone BTF zones déjà urbanisés en aléa très fort. PPRT Primagaz/CCMP/GPSPC : site d'étude hors du PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Prescrit le 25 janvier 2012 approuvé le 18 juillet 2016 Aprouvé le 20 octobre 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Aucun site ayant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL), BASIAS ou SIS n'est recensé sur l'emprise du projet. le plus proche du site du projet se situe à environ 900 m à vol d'oiseau au nord est, il s'agit du site BASIAS L SSP3825355 correspondant à une station-service.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	la ville de Tours est classée dans la ZRE concernant les eaux soutterraines "Cénomanien". Eaux souterrainnes au dessous de la cote -5mNGF
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche est à 1,3km au sud est du projet Le Parc de Grammont

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site d'étude n'est concerné par aucune zone Natura 2000. Les plus proches sont : - la ZPS FR2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire », située à 3,7km au Nord du site de projet ; - la SIC FR2400548 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes », située à 3,7km au Nord du site de projet
D'un site classé ?	☐	☑	le site classé le plus proche est à 3km à l'est du projet Le parc paradis

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le campus est raccordé au réseau public de distribution d'eau potable pour des usages classiques (sanitaires, restauration,..). Des dispositifs économes en eau seront mis en place (chasse-d'eau, robinets à limiteurs de débit).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les matériaux de déconstruction des bâtiments et espaces extérieurs seront triés et, selon leur nature, soit utilisés sur place, soit évacués dans des filières de valorisation appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction (béton, bois, ...) et pour l'aménagement des espaces extérieurs (enrobés, grave, terre végétale...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement public existant dans le secteur, avec pour exutoire la station d'épuration de la grande de david. Le station a une capacité de 400 000 EH. En 2015, la charge polluante représentait 60 à 65% de la capacité nominale de la station. La station d'épuration semble donc suffisamment dimensionnée pour recevoir de nouveaux effluents.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet vient réhabiliter un tissu existant et déjà imperméabilisé. Dans le cadre de la démolition des bâtiments existants, il porte atteinte à une espèce protégée - chiroptère- (voir rapport ECR en annexe) dans le cadre de la destruction de leur habitat. Un dossier DDEP est en cours de réalisation par ECR et les impacts seront compensés. Les zones humides florisitques sont préservées en majorité et le projet vient impacter une faible partie. De plus, leurs fonctionnalités biologiques sont négligeables d'après ECR.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Il n'y a pas de lien hydraulique ou naturel entre le site du projet et les sites Natura 2000 les plus proches. Le projet est éloigné des sites Natura 2000, et il n'existe pas de lien fonctionnel entre ces zones et le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le terrain d'assiette était déjà bâti précédemment, et se situe dans un vaste quartier urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site classé Seveso Seuil haut le plus proche est à 6km (CCMP à St Pierre des Corps)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Zone d'aléa moyen pour le retrait gonflement des argiles; Zone de sismicité faible (zone 2); Zone d'aléa faible pour le potentiel radon (catégorie 1) Zone sensible au mouvement de terrain Zone soumise au risque inondation (PPRI)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les usagers du projet seront amenés à se déplacer. La proximité des transports en commun la présence de cheminements pour modes doux (bandes cyclables, ...), permettent de réduire la part modale de la voiture. Le projet prévoit de nombreux emplacements pour les modes doux (extérieurs et en local).
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En dehors de la phase chantier, les seules nuisances sonores générées par le projet seront liées au trafic routier qui restera compatible avec un environnement de type urbain et déjà existant aujourd'hui.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	L'avenue Marcel Dassault a proximité directe n'est pas un axe de circulation émettant d'importantes nuisances.Le site est en majorité sous les 55 dB(A) et sa partie jouxtant l' avenue Marcel Dassault est entre les 55 et 60dB(A), voir 60-65dB(A) le long de l'avenue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet ne générera pas de vibrations, excepté de manière temporaire en phase travaux. A noter qu'aucune habitation n'est située à proximité immédiate du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	les sources potentielles de vibrations sont liées à la circulation
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Des éclairages extérieurs seront présents pour assurer la sécurité des personnes sur les cheminements et espaces de vie sans excéder les émissions lumineuses déjà émises à ce jour par le site polytech.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site du projet s'inscrit dans un contexte urbain où la pollution lumineuse est déjà très présente (éclairage public le long des voies et des parkings, éclairage des équipements...)
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	La performance énergétique du bâtiment limitera donc son impact potentiel sur la qualité de l'air. Les rejets sont essentiellement liés au trafic routier, et par le chauffage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les seuls rejets liquides sont les eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	la gestion des eaux pluviales n'a pas encore été définie à ce stade mais elle a pour volonté de rester inchangée par rapport au campus initial ou à l'améliorer en prévalant la gestion par infiltration

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le principe de gestion des eaux usées restera inchangé par rapport au campus existant, avec le rejet des eaux usées dans le réseau d'eaux usées existant ayant pour exutoire la station d'épuration de Grange David
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les déchets en phase de fonctionnement sont inertes. En phase chantier, les déchets produits seront des déchets classiques du BTP. De l'amiante est présente dans les bâtiments, elle sera traitée conformément à la réglementation. Les déchets générés par l'opération feront l'objet de tri et de traitement vers les filières de valorisation appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Pas de nécessité d'archéologie préventive (validé par la DRAC voir annexe) Pas dans une zone à monument historique Le projet vient implanter 6 bâtiments mais un travail a été fait pour les intégrer davantage sur le site, permettre davantage de connexion et eviter de faire un bloc comme le site aujourd'hui
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Il s'agit d'un projet de renouvellement d'un ancien campus pour en créer un davatange résilient et tourné vers la biodiversité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites de l'autorité environnementale et de la police de l'eau ont été consultés, un projet autorisé depuis moins de 3 ans et situé à proximité susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet a été identifié.
2km au sud-est du projet : Projet de construction d'un nouvel hopital Avis N°2021-3369. Les recommandations de la MRAE concernaient les effets cumulés en phase travaux (tram/réseaux), suivi d'impact du projet en exploitation dans le domaine des mobilités
--> Le projet est relié au tram qui a été finalisé depuis l'avis de la MRAE. Il n'y a donc pas d'impacts cumulés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet qui consiste en un renouvellement d'un campus existant vétuste et ne prenant pas en compte le risque inondation, d'une construction sur pilotis respectant les prescritions du PRRI, des mesures prises pour limiter l'imapct sur l'environnement... nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié.**	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

voir note explicative en annexe A

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

voir notice explicative
Le projet de reconfiguration est conçu de manière à être le plus respectueux possible de son environnement, de sa construction à son exploitation. Plusieurs dispositions sont prises en ce sens, telles que :

- L'augmentation des surfaces perméables,
- la mise à distance des personnes face au risque inondation (construction sur pilotis), réduction des surfaces soustraites à la crue
- bâtiment plus résilient face aux changements climatiques
- L'infiltration sera favorisée au maximum, dans la mesure du possible sur ce foncier contraint. Les eaux de toiture seront récupérées via des cuves et réinjectées pour les besoins sanitaires de l'exploitation;
- Une démarche bas carbone : l'utilisation de matériaux écologiques (bio-sourcés, locaux...) sera favorisée dans la mesure du possible;
- L'installation de panneaux photovoltaïques
- ...

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexes cartographiques	☑
2	Annexe A- notice explicative	☑
3	Annexe B - Diagnostic Ecologique ERC 2023	☑
4	Annexe C - Etude ONF	☑
5	Annexe D - Courrier DRAC	☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom PLANCHE

Prénom Jessica.

Qualité du signataire Directrice Programmes. Bouygues Immobilier

À TOURS

Fait le 21/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)